



Montrouge, le 29 août 2019

## DÉCLARATION CSE-C

Le 26 avril 2018, la CGT signait l'accord sur le dialogue social au sein de l'entreprise Mediapost.

Pour la CGT, le dialogue social implique des échanges réguliers entre partenaires sociaux sur la situation sociale et économique de l'entreprise ainsi qu'un partage respectueux de points de vue, même si parfois ceux-ci peuvent demeurer divergents.

Dans le préambule de cet accord, il est d'ailleurs précisé que « *les négociateurs ont affirmé leur volonté de repenser les pratiques et de poser les bases d'un dialogue social renouvelé privilégiant la qualité des méthodes et des acteurs* ».

C'est dans cet esprit que notre organisation syndicale a adressé le 11 juillet dernier un courrier à Mme Adèle ALBANO, Directrice générale de Mediapost, afin de lui signifier notre désaccord sur les propositions de la direction dans le cadre des négociations annuelles obligatoires 2019.

**À ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse !**

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois que nous envoyons des courriers et/ou des mails à la direction et que celle-ci ne daigne pas nous répondre...

Comment ne pas interpréter ce silence récurrent des directions régionales ou nationales sinon que par un mépris caractérisé de celles-ci envers les représentants des salarié·es ainsi que par sa vision dogmatique du dialogue social qui devrait se résumer, selon elle, à un monologue patronal dans une chambre d'enregistrement où les salarié·es n'auraient pas le droit de s'exprimer ?

La CGT dénonce une nouvelle fois ce comportement de la direction qui va à l'encontre des règles les plus élémentaires de bienséance et, surtout, aux engagements pris conjointement avec les organisations syndicales représentants les salarié·es de l'entreprise dans le cadre de l'accord sur le Dialogue social signé en 2018.